

❖ Rapport Commission Licences

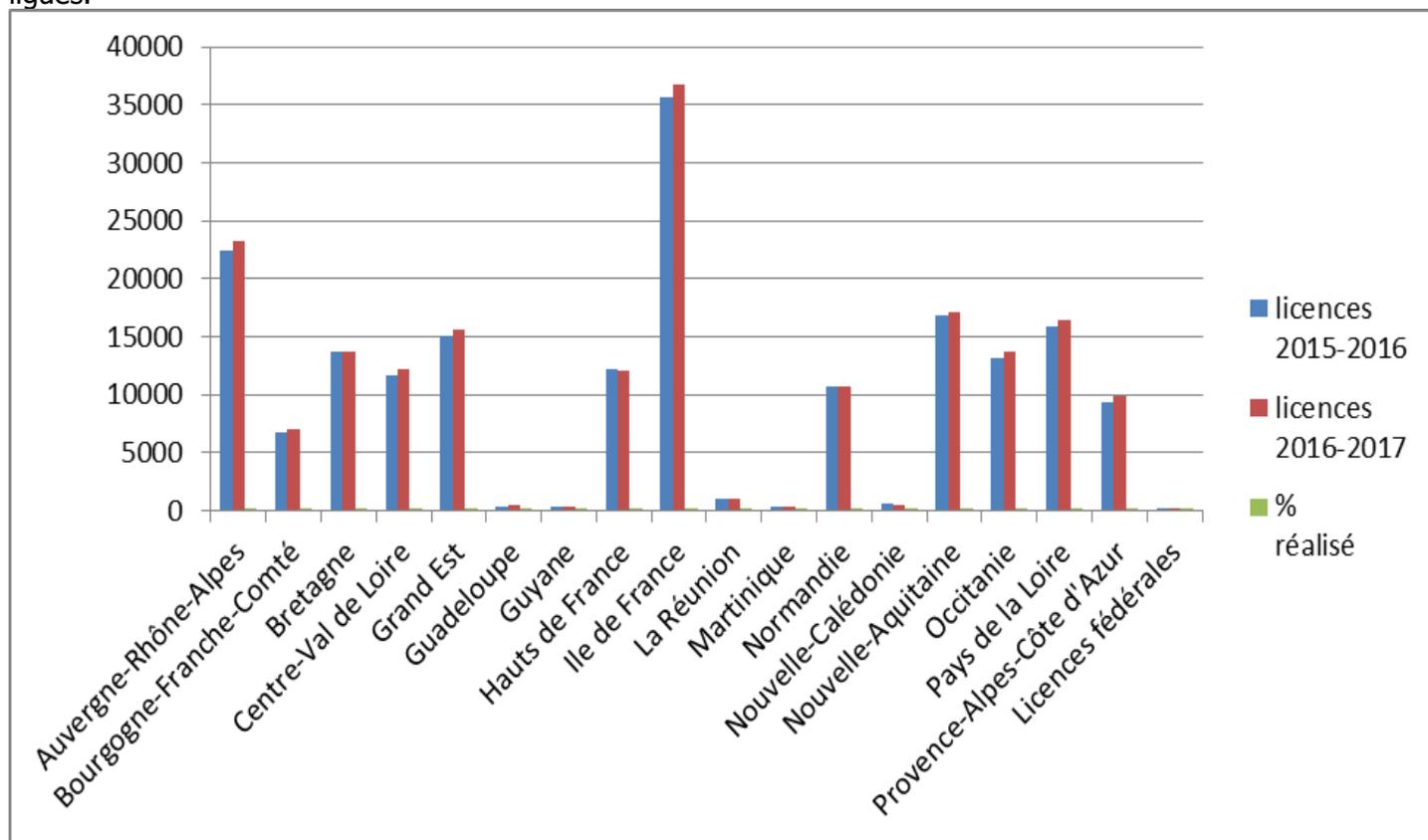
1- *Présentations*

Nous voici donc une nouvelle ligue avec des données à reconsidérer ou plutôt à assimiler.

Notre région est la plus grande de France (Guyane Française comprise !). La deuxième région métropolitaine en superficie, l'Occitanie, compte quand même plus de 11000 km² de moins.

Par contre, nous ne sommes que la quatrième région en nombre d'habitants avec 5.9 Millions derrière l'Île de France (12 Millions), Auvergne-Rhône-Alpes (7.9 Millions) et Hauts-de-France (6 Millions).

Voici un premier graphique avec la place de la Nouvelle-Aquitaine en nombre de licenciés par rapport aux autres ligues.



La ligue Nouvelle-Aquitaine est au 3^{ème} rang en nombre de licences mais au 10^{ème} en % réalisé.

Pour ce qui est des répartitions de licences hommes/femmes, toutes les ligues sont dans les mêmes proportions : entre 33% (Hauts-de-France) et 40% (Guadeloupe) de licences féminines.

On peut noter que la ligue Nouvelle-Aquitaine a le pourcentage le plus haut en France Métropolitaine (39% contre 36-37% généralement).

Pour ce qui est de la répartition des classés, les rapports sont sensiblement les mêmes d'une ligue à l'autre.

Voici les nombres par niveau de notre ligue :

211 joueurs sont « N » dont 35 N1 et 83 N2.

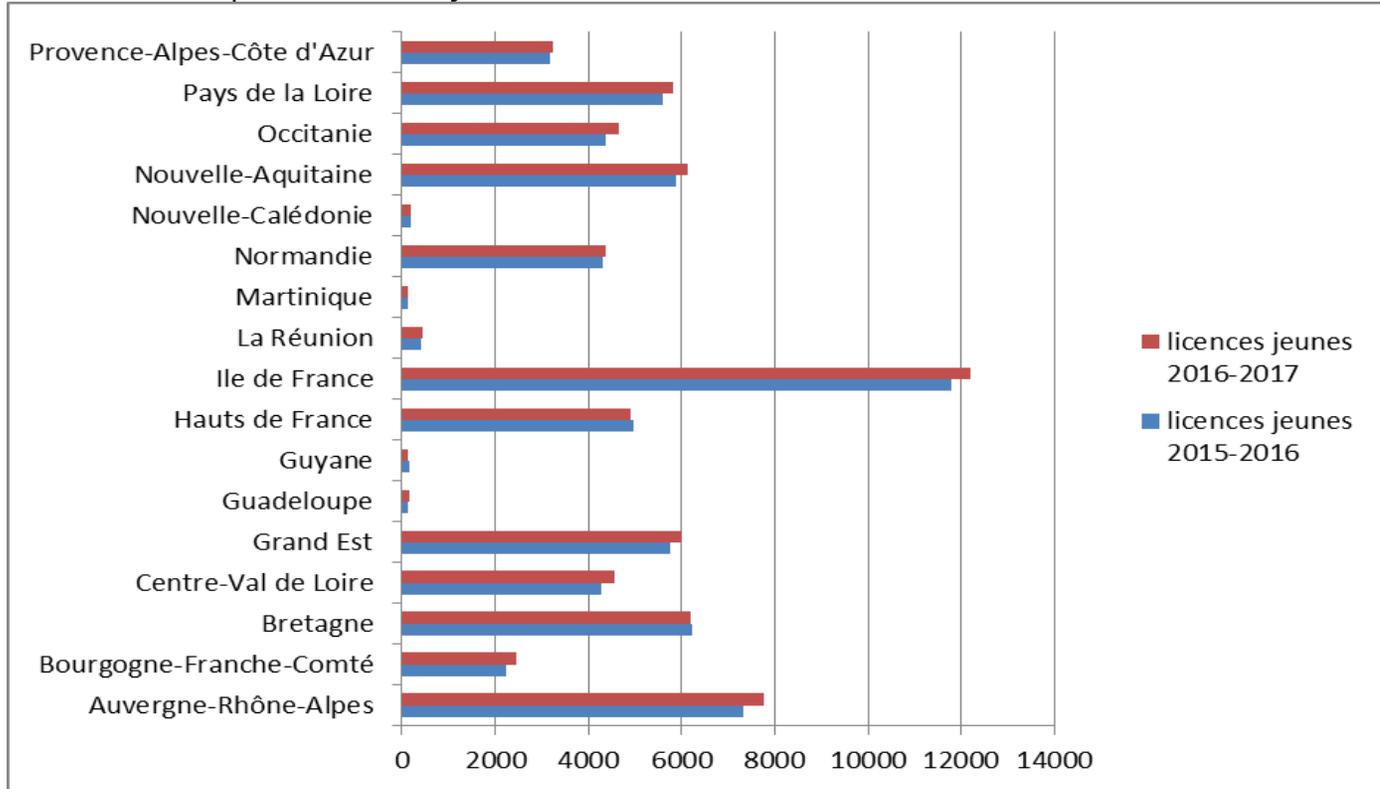
1068 joueurs sont « R » dont 253 R4 et 413 R5.

1963 joueurs sont « D » dont 518 D7 et 656 D8.

5739 joueurs sont « P » dont 1378 P10 et 1376 P11.

Il y a donc, sur les 17000 licenciés, 2985 joueurs P12 et 8175 NC ! (65% de nos licenciés !!)

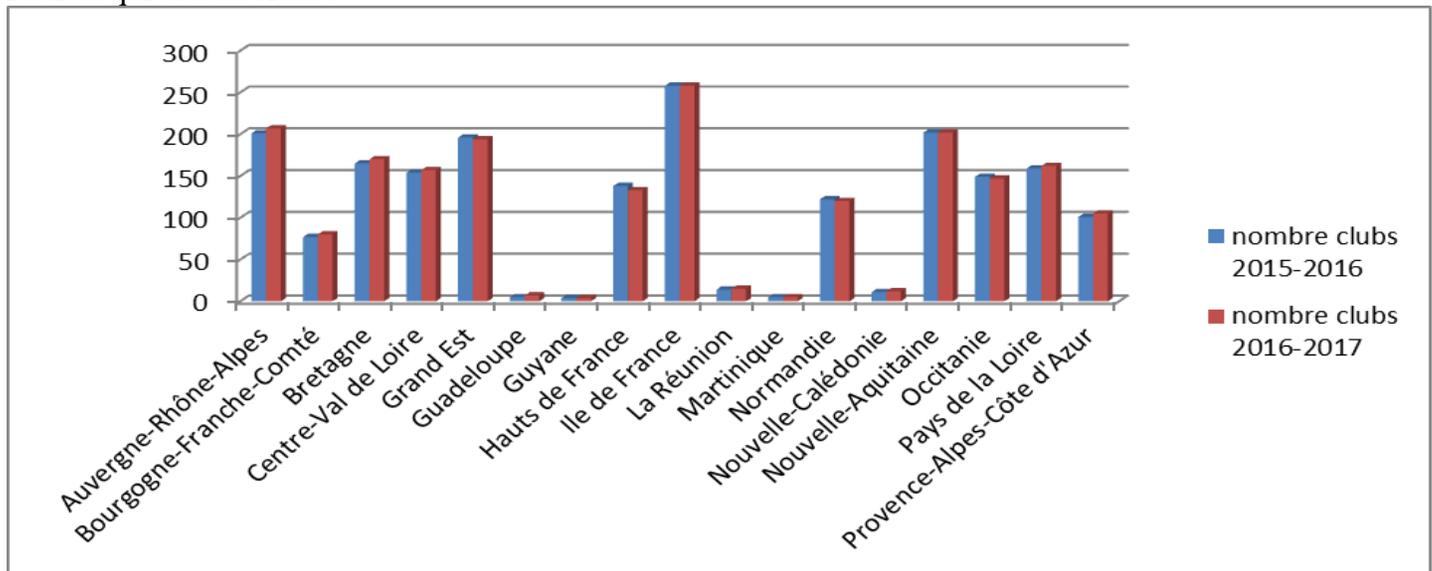
Voici maintenant pour les licences jeunes :



La ligue Nouvelle-Aquitaine est la quatrième ligue en nombre de licences jeunes et possède le 7^{ème} rang en pourcentage réalisé sur la saison 2016-2017 par rapport à la précédente.

Par contre, au niveau mini-badistes, la ligue n'a réalisé que le 10^{ème} rang en pourcentage réalisé alors qu'elle n'est qu'au 5^{ème} rang en nombre de licences (378 en 2016-2017 pour 354 en 2015-2016).

Pour ce qui est des clubs :



Pour voir les répartitions de licenciés par départements, voir document annexe.